PRÉFET
DE LA SEINE-
ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mise à jour du 15/11/23

Titres de séjour délivrés à la préfecture de Seine-et-Marne pour les usagers résidant dans les arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau

De quelle préfecture ou sous-préfecture je dépends : https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/De-quelle-prefecture-ou-sous-prefecture-je-depends

La liste des documents à présenter pour réaliser l'ensemble de vos démarches est disponible à l'adresse internet suivante : http://77.accueil-etrangers.gouv.fr/

Pour prendre un rendez-vous :http://seine-et-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous

Démarches en ligne : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/

Démarche concernée	Comment réaliser ma demande ?	Usager concerné
Renouveler un récépissé ou une autorisation provisoire de séjour *(hors parent enfant accompagnant malade)*	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Renouvellement des récépissés et des autorisations provisoires de séjour	Usager dont le dossier est en cours d'instruction à la préfecture
Demander un duplicata de mon titre de séjour	Utiliser la démarche en ligne suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/	Usager résidant dans une commune rattachée aux arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau
Demander un Document de Circulation pour Étranger Mineur (DCEM)		
Modifier mon état civil sur mon titre de séjour		
Changer l'adresse de mon titre de séjour		
Solliciter mon premier titre de séjour ou son renouvellement car j'ai un statut de : Bénéficiaire de la protection internationale (BPI) ou membre de famille de BPI – européen ou membre de famille d'européen -visiteur - étudiant - parent d'enfant français- conjoint de français- ascendant de français à charge- enfant étranger de français-né en France-Entré par regroupement familial		
Demander le renouvellement de mon titre de séjour temporaire ou pluriannuel (hors statut BPI et membre de famille de BPI, européen et membre de famille, visiteur-étudiant-parent d'enfant français-conjoint de français)	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Renouvellement d'un titre de séjour temporaire, pluriannuel pour les usagers résidant dans les arrondissements de Melun, Provins et Fontainebleau	
Retirer mon titre de séjour	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Remise de titre de séjour	
Détenteur d'un visa d'installation de type D portant la mention « carte de séjour à solliciter sous 2 mois » dans le cadre d'un statut de salarié	Envoyer son dossier par courrier	
1er titre de séjour à 18 ans pour : Jeune majeur entré en France avant 13 ans (10 ans pour les usagers de nationalité algérienne et les tunisienne)	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Premier titre de séjour à 18 ans	
Demander le renouvellement de ma carte de résident (hors statut de bénéficiaire de la protection internationale)	Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne, rubrique : Renouvellement d'une carte de résident	
Obtenir ou retirer un titre de voyage	Envoyer un courriel à l'adresse suivante pref-asile@seine-et-marne.gouv.fr	